CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST

9 SEPTEMBRE 2026

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue à 19 h 00 au lieu habituel des séances du conseil, mercredi le 9 septembre 2026. Sont présents : Messieurs et Madame les conseillers : Marco Lavoie, Ritchy Godin, Andréanne Lavoie, Sébastien Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la Mairesse, madame Jo-Annie Boulianne.

Le siège no 1 est vacant.

CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne constate le quorum et déclare la séance ordinaire ouverte à 19h00.

2026-09-05

2. ADOPTION DU PROJET DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet d'ordre du jour tel que rédigé.

1. Constatation du quorum;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2026;
5. Approbation des comptes à payer (111 587,70 $) ;
6. Dépôt des attestations des membres du conseil – Formation en Éthique et déontologie municipale et Rôles et responsabilités des élus municipaux ;
7. Adhésion au Fonds de solidarité de la FTQ – Autorisation pour l'ouverture du compte employeur ;
8. Adoption du règlement no 395 modifiant le règlement de zonage no 260 ;
9. Adoption du règlement no 396 modifiant le règlement no 273 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;
10. Adoption du règlement no 397 modifiant le règlement général numéro 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés ;
11. Autorisation de signature à Madame Jo-Annie Boulianne, mairesse - Entente entre le Centre de services scolaire de Charlevoix et la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs visant les modalités de fonctionnement pour la bibliothèque ;
12. Autorisation de signature à Madame Jo-Annie Boulianne, mairesse, et à Lise Lapointe, directrice générale - Entente entre le Centre de services scolaire de Charlevoix et la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs visant la contribution financière de la Municipalité de 30 000 $ pour l'achat des équipements spécialisés dans le projet « bibliothèque »;

13. Entériner le renouvellement de l'adhésion à Camping Québec (2026 2027) et le plan de visibilité 2027 (1 353,33 $ avant taxes) ;

14. Entériner la signature du contrat de location de salle avec le directeur général des élections du Québec pour la tenue du scrutin provincial du 5 octobre 2026 ;

15. Entériner la signature des contrats de location à la *Nouvelle Vie* ;

16. Autorisation pour le lancement de l'appel d'offres ouvert pour l'entretien des rues et des chemins municipaux 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 **;**

17. Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des trottoirs municipaux 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;

18. Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de voiries 2026 ; POINT REPORTÉ

19. Recommandation de paiement de la facture no 2261 de Innova Jeu pour les lignages de jeux de la plateforme multifonctionnelle au montant de 3 300 $ avant taxes ;

20. Recommandation de paiement de la facture 005027 du Groupe Géos (facture 1 de 3) pour le relevé sanitaire 2026 au montant de 4935 $ avant taxes ;

21. Recommandation de paiement de la facture no 11189 de l'OBV-CM pour la préparation, l'animation et la tenue de rencontres du comité de concertation du lac Nairne pour la période du 5 février au 26 août 2026 au montant de 4 257 $ avant taxes ;

22. Recommandation de paiement de la facture no 5655833 de Huot pour la réparation de la borne-fontaine au montant de 2 097,65 $ avant taxes ;

23. Recommandation de paiement de la facture 001354 de Hélie Camion incendie inc. pour réparation camion-citerne au montant de 1 786,85 $ avant taxes ;

24. Recommandation de paiement de la facture 8973 de Franco pompes et moteurs pour la réparation de la pompe Flygt au montant de 3 024,50 $ avant taxes ;

25. Recommandation de paiement facture LE-3201 d'Arpo Groupe conseil pour services professionnels dans le projet réfection de la rue Larouche – TECQ 2024-2028 – au montant de 11 925 $ avant taxes;

26. Réfection de la rue Larouche – TECQ 2024-2028 – Acceptation de l'ordre de changement no 1 au montant de 9 824 $ avant taxes et autorisation de signature :

27. Recommandation de paiement – Premier décompte pour les travaux de la rue Larouche – TECQ 2024-2028 - au montant de 187 199,80 $ incluant les taxes;

28. Autorisation de signature du contrat d'abonnement annuel au Semainier paroissial (Mission impression 2026-2027) (290 $ avant taxes) ;

29. Semaine de prévention incendie du 4 au 10 octobre 2026 - Journée porte ouverte du 24 septembre – Achat de matériel promotionnel Édition *Petite mine Yvon Larosée* au montant de 191,75 $ avant taxes ;

30. Dons et Commandites

a) Association de plein air secteur Pied-des-Monts (NEQ 1149940612) – Autorisation à la demande de commandite à l'association – projet bonification d'infrastructure (500 $) ;

31. Correspondance

a) Remerciement de la Bibliothèque *La Plume d'or* ;
b) Correspondance de la MRC de Charlevoix-Est – Bâtiments inscrits à l'inventaire du patrimoine ;

32. Divers :

33. Suivis des membres du conseil;

34. Période de questions;
35. Levée de la séance.

2026-09-06

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2026

Sur proposition de Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2026.

2026-09-07

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2026

Sur proposition de Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 septembre 2026.

2026-09-08

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer ainsi que les salaires du mois d'août 2026 au montant de cent onze mille cinq cent quatre-vingt-sept dollars et soixante-dix cents (111 587,70 $) présentés par la directrice générale et greffière-trésorière, sont acceptés et payés.

6. DÉPÔT DES ATTESTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL – FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE MUNICIPALE ET RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS MUNIICPAUX

Conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport et dépose au conseil municipal l'attestation de la participation de madame Jo-Annie Boulianne, mairesse, monsieur Marco Lavoie, conseiller au siège no 2, monsieur Ritchy Godin, conseiller au siège numéro 3, madame Andréanne Lavoie, conseillère au siège numéro 4, monsieur Sébastien Simard, conseiller au siège numéro 5 et monsieur James Dufour, conseiller au siège numéro 6, à la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Conformément au troisième alinéa de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, la directrice générale et greffière trésorière fait rapport et dépose au conseil municipal l'attestation de la participation de madame Jo-Annie Boulianne, mairesse, monsieur Marco Lavoie, conseiller au siège no 2, monsieur Ritchy Godin, conseiller au siège numéro 3, monsieur Sébastien Simard, conseiller au siège numéro 5 et monsieur James Dufour, conseiller au siège numéro 6, à la formation pour comprendre le fonctionnement municipal et le rôle de l'élu (e).

2026-09-09

7. ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FTQ – AUTORISATION POUR L'OUVERTURE DU COMPTE EMPLOYEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à titre d'employeur contribue au régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif selon les modalités prévues à la convention collective;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs souhaite offrir à ses employés des outils d'épargne-retraite avantageux ;

ATTENDU QUE le Fonds de solidarité FTQ propose le REER+ par retenue sur le salaire, permettant aux employés de bénéficier de crédits d'impôt supplémentaire ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'adhésion au Fonds de solidarité de la FTQ et autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à procéder à l'ouverture du compte employeur et à signer tous les documents afférents ;

ATTENDU QUE les employés ont été consultés par les responsables de la section locale du syndicat en place et sont d'accord avec cette adhésion au Fonds de solidarité de la FTQ ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil autorise l'adhésion de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs au Fonds de solidarité de la FTQ ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à procéder à l'ouverture du compte employeur au Fonds de solidarité FTQ pour le REER+ ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tous les documents afférents nécessaires afin de donner plein effet à cette résolution.

2026-09-10

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 260

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté un règlement de zonage portant le numéro 260 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut procéder à des modifications de ses règlements d'urbanisme conformément aux articles 123 et suivant de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-19.1) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs désire modifier son règlement de zonage numéro 260 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement en modifiant les limites de la zone F-10 et de la zone F-15 tel que présentées à l'annexe A du présent règlement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du premier projet de règlement a été donné à la séance du 23 juillet 2026 **;**

ATTENDU QUE le projet de règlement (P-001) a été adopté à la séance du 23 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique a été tenue le 2 septembre 2026 ;

EN CONCÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 395 modifiant le règlement de zonage numéro 260 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement en modifiant les limites de la zone F-10 et de la zone F-15 est adopté.

2026-09-11

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 273 RELATIF À LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

ATTENDU QUE le Règlement numéro 273 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs ;

ATTENDU QUE des modifications ont déjà été apportées deux fois auparavant à ce règlement;

ATTENDU QUE le même règlement a été adopté par toutes les municipalités de la MRC, sauf par la Ville de La Malbaie qui a adopté son propre règlement de prévention;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter au règlement existant de nouvelles mesures réglementaires relatives aux fins d'améliorer et rehausser la sécurité des personnes et des biens;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur Marco Lavoie à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement no 396 modifiant le règlement 273 relatif à la prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

2026-09-12

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 286 SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS

ATTENDU QUE le Règlement numéro 286 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ses amendements pour application sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE toutes les municipalités du territoire de la MRC ont adopté ce règlement pour une application sur leur territoire respectif et la MRC pour les TNO ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est et ses municipalités souhaitent, notamment, revoir à la hausse le montant des amendes de la plupart des articles dudit règlement ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné par Monsieur Ritchy Godin à la séance extraordinaire du conseil municipal du 2 septembre 2026 et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de ladite séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu unanimement que le conseil municipal adopte le règlement no 397 modifiant le règlement numéro 286 sur la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

2026-09-13

11. AUTORISATION DE SIGNATURE À MADAME JO-ANNIE BOULIANNE, MAIRESSE – ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS VISANT LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs tient à maintenir les services adéquats d'une bibliothèque municipale pour sa population ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire possède une mission éducative et communautaire ;

ATTENDU QUE LES PARTIES reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite en vue d'une meilleure utilisation des ressources disponibles et leur mise en commun ;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire dispose d'un espace à l'intérieur de l'école Beau-Soleil permettant l'aménagement d'une bibliothèque municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une entente entre le Centre de services scolaire et la Municipalité afin de convenir des modalités de fonctionnement pour la bibliothèque dans l'école Beau-Soleil ;

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance de l'entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise la Mairesse, Madame Jo-Annie Boulianne à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente convenue entre le Centre de services scolaire de Charlevoix et la Municipalité visant les modalités de fonctionnement pour la bibliothèque située dans l'école Beau-Soleil.

2026-09-14

12. AUTORISATION DE SIGNATURE À MADAME JO-ANNIE BOULIANNE, MAIRESSE, ET LISE LAPOINTE, DIRECTRICE GÉNÉRALE – ENTENTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS VISANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE 30 000 $

POUR L'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DANS LE PROJET « BIBLIOTHÈQUE »

ATTENDU QUE la Municipalité se doit d'assurer à sa population les services d'une bibliothèque municipale qui soient adéquats ;

ATTENDU QUE désire effectuer des travaux d'aménagement en partenariat avec le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSC) ;

ATTENDU QUE le CSSC poursuit à la fois une mission éducative et communautaire ;

ATTENDU QUE les PARTIES reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation et partage des ressources disponibles ;

ATTENDU QUE la nature des travaux consistera à :

- L'achat de nouvel ameublement
- La peinture du local;
- Le réaménagement complet du local

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'engage pour sa part à défrayer les coûts d'achat des équipements spécialisés (rayonnages, bureau d'accueil) pour un montant de 30 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs demeure propriétaire de l'ameublement spécialisé qu'elle a acquis ;

ATTENDU QUE le CSSC prend en charge la réalisation et la planification des travaux ;

ATTENDU QUE le CSSC s'engage à assumer les coûts de la main-d'œuvre, les plans d'architectures, table et chaise pour un montant de 60 220 $ réparti entrent l'acte d'établissement et les ressources matérielles ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à débourser un montant supplémentaire advenant un ajout ou une modification des travaux effectués à sa demande et dans tel cas ce montant devra faire l'objet d'une résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit ;

QUE le Conseil autorise madame la Mairesse, Jo-Annie Boulianne et la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs l'entente avec le Centre de services scolaire de Charlevoix (CSSC) visant la contribution financière de 30 000 $ de la part de la municipalité pour l'achat d'équipements spécialisés dans le projet « Bibliothèque ».

2026-09-15

13. ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À CAMPING QUÉBEC (2026-2027) ET LE PLAN DE VISIBILITÉ 2027 (1 353,33 $ avant taxes)

ATTENDU QUE la Municipalité a renouvelé son adhésion à Camping Québec pour l'année 2026-2027 et le plan de visibilité 2027 pour y publiciser la Base de plein air du lac Nairne ;

ATTENDU QUE le montant de l'adhésion est de 1 353,33 $ avant les taxes;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine le renouvellement de l'adhésion à Camping Québec 2026-2027 et le plan de visibilité 2027 pour un montant de 1 353,33 $ avant les taxes.

2026-09-16

14. ENTÉRINER LA SIGNATURE DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC POUR LA TENUE DU SCRUTIN PROVINCIAL DU 5 OCTOBRE 2026

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine la signature du contrat de location de la salle avec le directeur général des élections du Québec pour la tenue du scrutin provincial du 5 octobre 2026.

2026-09-17

15. ENTÉRINER LA SIGNATURE DES CONTRATS DE LOCATION À LA *NOUVELLE VIE*

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil entérine la signature des contrats de location de la salle à l'église la Nouvelle vie selon les modalités convenues pour l'année 2026 et 2027.

2026-09-18

16. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'ENTRETIEN DES RUES ET DES CHEMINS MUNICIPAUX 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des chemins d'hiver est échu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se doit de procéder à une attribution de contrat suivant une procédure ouverte conformément aux exigences gouvernementales et au règlement de gestion contractuelle no 392 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a informé les membres du conseil municipal une estimation des coûts reliés au prochain contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents autorise de procéder à une attribution de contrat suivant une procédure ouverte relative à l'entretien des chemins d'hiver pour une période de trois (3) ans, soit 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

2026-09-19

17. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des trottoirs est échu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs autorise de procéder à une attribution de contrat suivant une procédure sur invitation écrite conformément au règlement de gestion contractuel no 392 ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres répond à une procédure sur invitation écrite pour un contrat visant l'entretien des trottoirs 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offres répondant à une procédure sur invitation écrite pour le contrat visant l'entretien d'hiver des trottoirs 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029.

2026-09-20

18. AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIES 2026

POINT REPORTÉ

2026-09-21

19. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE no 2261 DE INNOVA JEUX POUR LES LIGNAGES DE JEUX DE LA PLATEFORME MULTIFONCTIONNELLE AU MONTANT DE 3 300 $ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution no 2026-08-09 visant l'acceptation de la soumission de Innova Jeux Optimal pour le traçage de lignes sur la plateforme multifonctionnelle au montant de 3 300 $ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la facture no 22 61 de Innova Jeux Optima pour la réalisation de lignages de jeux sur la plateforme multifonctionnelle au montant de 3 300 $ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 22 61 d'Innova Jeux Optima pour la réalisation de lignages de jeux sur la plateforme multifonctionnelle au montant de 3 300 $ avant taxes ;

2026-09-22

20. RECOMMENDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 005027 DU GROUPE GÉOS (FACTURE 1 DE 3) POUR LE RELEVÉ SANITAIRE 2026 AU MONTANT DE 4 935 $ avant taxes

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution no 2026-05-26 visant l'acceptation de la soumission du Groupe Géos pour effectuer le relevé sanitaire des installations septiques au lac Nairne pour l'année 2026 au montant de 19 740 $ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la facture no 005027 du Groupe Géos correspondant à la facture 1 de 3 soit 25 % du montant total du contrat pour le démarrage du projet du relevé sanitaire au montant de 4 935 $ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 005027 du Groupe Géos correspondant à la facture 1 de 3 soit 25 % du montant total du contrat pour le démarrage du projet du relevé sanitaire au montant de 4 935 $ avant taxes.

2026-09-23

21. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 11189 DE L'OBV-CM POUR LA PRÉPARATION, L'ANIMATION ET LA TENUE DE RENCONTRES DU COMITÉ DE CONCERTATION DU LAC NAIRNE POUR LA PÉRIODE DU 5 FÉVRIER AU 26 AOÛT 2026 AU MONTANT DE 4 257 $ avant taxes

ATTENDU QUE l'OBV de Charlevoix-Montmorency a soumis l'offre de services du 4 décembre 2025 pour l'animation, suivi et participation aux travaux du comité de concertation du lac Nairne au prix unitaire des rencontres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la facture no 11189 de l'OBV-CM pour la préparation, l'animation et la tenue de rencontre du comité de concertation pour la période du 5 février au 26 août 2026 au montant de 4 257 $ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture no 11189 de l'OBV-CM pour la préparation, l'animation et la tenue de rencontre du comité de concertation pour la période du 5 février au 26 août 2026 au montant de 4 257 $ avant taxes.

2026-09-24

22. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NO 5655833 DE HUOT POUR LA RÉPARATION DE LA BORNE-FONTAINE AU MONTANT DE 2 097,65 $ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2026-07-16 visant l'acceptation de la soumission no

1190878 à l'entreprise Huot pour l'achat de pièces visant la réparation d'une borne-fontaine incluant le transport au montant de 2 172,65 $ avant taxes.

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la facture no 5655833 de Huot pour la réparation de la borne-fontaine au montant de 2 097,65 $ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 5655833 de Huot pour la réparation de la borne-fontaine au montant de 2 097,65 $ avant taxes.

2026-09-25

23. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 001354 DE HÉLIE CAMION INCENDIE INC. POUR LA RÉPARATION DU CAMION-CITERNE AU MONTANT DE 1 786,85 $ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2026-03-26 visant l'acceptation de la soumission no 100741 de Camion Héli pour les travaux de réparation du camion-citerne au montant estimé de 1 786,85 $ avant taxes incluant pièces et main-d'œuvre ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la facture no 001354 de Camion Héli pour les travaux de réparation du camion-citerne au montant estimé de 1 786,85 $ avant taxes incluant pièces et main-d'œuvre ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 001354 de Camion Héli pour les travaux de réparation du camion-citerne au montant estimé de 1 786,85 $ avant taxes incluant pièces et main-d'œuvre.

2026-09-26

24. RECOMMANDATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE 8973 DE FRANCO POMPES ET MOTEURS POUR LA RÉPARATION DE LA POMPE FLYGT AU MONTANT DE 3 024,50 $ avant taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2026-06-13 visant l'acceptation de la soumission no SouF 004270 de Franco pompes et moteurs pour la réparation de la pompe Fligt incluant pièces et main-d'œuvre au montant de 3 024,50 $ avant taxes ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce conseil la facture no 8973 de Franco pompes et moteurs pour la réparation de la pompe Fligt incluant pièces et main-d'œuvre au montant de 3 024,50 $ avant taxes ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser le paiement de la facture no 8973 de Franco pompes et moteurs pour la réparation de la pompe Fligt incluant pièces et main-d'œuvre au montant de 3 024,50 $ avant taxes.

2026-09-27

25. RECOMMANDATION DE PAIEMENT FACTURE LE-3201 D'ARPO GROUPE CONSEIL POUR SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET RÉFECTION DE LA RUE LAROUCHE – TECQ 2024-2028 – AU MONTANT DE 11 925 $ avant taxes

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2026-01-39 visant l'acceptation de la proposition de services d'Arpo Groupe conseil pour les plans et devis (partie 1) et la surveillance de bureau et de chantier (partie 2) pour le remplacement de l'aqueduc et l'égout de la rue Larouche au montant de 56 130 $ avant taxes ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la facture LE-3201 au montant de 11 925 $ avant taxes d'Arpo Groupe conseil pour les services relatifs aux plans et devis et de surveillance de bureau et de chantier visant la proposition de services tel que ci-haut mentionnée ;

ATTENDU QUE la directrice générale soumet à ce Conseil la recommandation de paiement de la facture LE-3201 au montant de 11 925 $ avant taxes ;

ATTENDU QUE ces travaux professionnels s'inscrivent dans le cadre du programme TECQ 2024-2028 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de procéder au paiement de la facture LE-3201 d'ARPO Groupe conseil au montant de 11 925 $ avant taxes pour les services professionnels les services relatifs au plans et devis et de surveillance de bureau et de chantier pour les travaux de réfection de la rue Larouche dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

2026-09-28

26. RÉFECTION DE LA RUE LAROUCHE – TECQ 2024-2028 – ACCEPTATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NO 1 AU MONTANT DE 9 824 $ avant taxes et AUTORISATION DE SIGNATURE

Sur proposition de Monsieur Sébastien Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise l'acceptation de l'ordre de changement no 1 (0C-01) de l'entrepreneur général relié au projet des travaux de « Réfection de la rue Larouche » au montant de 9 824 $ avant taxes;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Lise Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette résolution.

2026-09-29

27. RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PREMIER DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE LA RUE LAROUCHE – TECQ 2024-2028 – AU MONTANT DE 187 199,80 $ incluant les taxes

ATTENDU QUE Monsieur Serge Landry, ingénieur et chargé de projet visant les travaux octroyés dans le cadre du programme de la taxe de l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soumet à ce Conseil les recommandations de paiement (Premier décompte) pour les travaux de réfection de la rue Larouche au montant de 187 199,80$ incluant les taxes pour la période se terminant le 31 août 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil autorise le paiement, tel que recommandé par Monsieur Serge Landry, au montant de 187 199,80 $ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise à ce que le paiement soit affecté au financement temporaire accordé (résolution 2026-03-11) et disponible à la TECQ 2024-2028 ;

QUE le Conseil autorise à ce que la partie résiduaire du paiement soit attribuable au seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

2026-09-30

28. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT ANNUEL AU SEMAINIER PAROISSIAL (MISSION IMPRESSION 2026-2027) (290 $ avant taxes)

Sur proposition de Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité de conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Lise Lapointe à signer l'abonnement annuel (dossier 202605311) au Semainier paroissial (mission Impression 2026-2027) au montant de 290 $ avant taxes.

2026-09-31

29. SEMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE DU 4 AU 10 OCTOBRE 2026 – JOURNÉE PORTE OUVERTE DU 24 SEPTEMBRE – ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIIONNEL ÉDITION *PETITE MINE YVON LAROSÉE* AU MONTANT DE 191,75 $ avant taxes

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, dans le cadre de la semaine de prévention incendie qui se tiendra du 4 au 10 octobre 2026, l'achat de matériel promotionnel (65 jeux de mémoire au coût unitaire de 2.95 $) pour la journée porte ouverte du 24 septembre 2026 à Édition petite mine Yvon Larosé au montant de 191,75 $ avant taxes excluant le transport.

2026-09-32

30. DONS ET COMMANDITES

a) Association de plein air secteur Pied-des-Monts (NEQ 1149940612) – Autorisation de la demande de commandite à l'association – projet bonification d'infrastructure (500 $)

Sur proposition de Monsieur Ritchy Godin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise une commandite à l'Association de plein air secteur Pied-des-Monts (NEQ 1149940612) pour le projet de bonification d'infrastructure au montant de 500 $.

31. CORRESPONDANCE

a) Remerciement de la Bibliothèque La Plume d'Or;
b) Correspondance de la MRC de Charlevoix-Est – Bâtiments inscrits à l'inventaire du patrimoine ;

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions débute à 19h28 et se termine à 19h35.

2026-09-33

35. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Madame Andréanne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance ordinaire est levée à 19h35.

MAIRESSE **DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 9 septembre 2026, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées.